

Réunion du 6 février 2017

Sous la présidence de : Madame Marie-Paule LEHMANN

Etaient
présents :

Madame Marie-Paule LEHMANN, président de séance

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND,
Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame
Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur
Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET,
Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST,
Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur
Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal
JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame
Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ,
Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame
Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF, Madame Frédérique
MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Jean-Philippe MAURER

**N° CP/2017/029 - 61040 - Agence territoriale d'ingénierie publique (ATIP)
Proposition d'un projet de convention globale de moyens à
conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ATIP**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition
de son président :

- décide de résilier, à la date du 1er janvier 2017, d'un commun accord avec l'ATIP, la convention
globale de moyens conclue le 15 décembre 2015 ;

- décide la mise à disposition de locaux, de matériel, de moyens divers de fonctionnement et
d'appui des services du Département en termes de conseil, d'expertise et d'accompagnement,
au bénéfice de l'ATIP, avec effet au 1er janvier 2017, conformément aux termes du projet de
convention globale de moyens annexé à la présente délibération ;

- autorise son président à signer cette convention globale de moyens.

Non participation au vote : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Frédéric BIERRY

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170206-lmc1107740-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 14/02/17